

Le mercredi 5 juillet 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La pauvreté des personnes en situation de handicap à l'ONU



L'APF participe au Forum politique de haut niveau sur le développement durable réuni à l'ONU, du 10 au 19 juillet, sur le thème de « *l'Éradication de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans un monde en mutation* ». Pour la première fois, la pauvreté des personnes en situation de handicap sera prise en compte.

L'APF défendra les droits des personnes en situation de handicap vivant dans la précarité, avec un objectif de « Zéro personne en situation de handicap sous le seuil de pauvreté ».

Une contribution internationale s'appuyant sur les objectifs de développement durable fixés à l'Agenda 2030 et la convention internationale des droits des personnes handicapées, élaborée par plus de 272 organisations, dont l'APF, sera dévoilée. Elle a pour objectif d'influer sur les politiques nationales en matière de handicap afin de garantir une vie décente et digne à toutes les personnes en situation de handicap.

Si l'annonce faite hier par le Premier ministre d'une revalorisation de l'AAH pour 2018 – sans préciser le montant – va dans le bon sens, cette mesure nécessite d'être complétée par un plan plus large de lutte contre la pauvreté, portant sur l'ensemble des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap tel que le met en perspective ce Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

Plus d'un milliard de personnes sont en situation de handicap dans le Monde, selon l'OMS et la banque mondiale, et 80% d'entre elles vivent dans la pauvreté. Elles doivent faire face à une situation d'exclusion généralisée de tous les domaines de la vie : au niveau économique, politique, social, civil et culturel, incluant le travail, l'éducation et l'accès aux soins.

Pour mettre fin à cette situation inacceptable, il existe plusieurs leviers, dont l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable dont l'un d'eux vise directement l'élimination de la pauvreté. La France figure au rang des 193 pays qui ont adopté l'Agenda 2030.



L'APF a travaillé durant plusieurs mois avec l'Alliance Internationale pour le Handicap (IDA) qui regroupe les organisations de défense des droits des personnes en situation de handicap à l'échelle mondiale.

Ces travaux s'appuient sur deux engagements internationaux : les objectifs de développement durable inscrits à l'Agenda 2030 et la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées. Ils permettent d'établir plusieurs recommandations pour une véritable prise en compte du handicap dans les politiques nationales pour éradiquer la pauvreté.

Cet engagement renforce les revendications de l'APF qui visent la fin de la pauvreté des personnes en situation de handicap. L'association demande la création d'un revenu individuel d'existence pour

les personnes en situation de handicap ne pouvant pas ou plus travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie.

En mars dernier, selon une enquête de l'*Ifop* pour l'APF, 79% des personnes en situation de handicap déclarent s'en sortir difficilement avec les ressources de leur foyer dont 30% très difficilement. Il est temps d'agir pour améliorer significativement le niveau de vie des personnes en situation de handicap bénéficiant d'allocation ou de pension d'invalidité.

C'est à cette urgence sociale que les gouvernements doivent répondre pour un développement durable et juste pour tous ne laissant personne de côté.

L'APF souhaite que ce Forum politique de haut niveau soit une opportunité pour les Etats d'affirmer leur engagement d'apporter des réponses durables permettant de lutter contre la pauvreté des personnes en situation de handicap.

A l'occasion de son discours de politique générale, le Premier ministre a annoncé une revalorisation de l'AAH pour 2018, sans en préciser le montant (le président de la République, lors de la campagne pour l'élection présidentielle, s'était engagé pour une revalorisation de 100 €).

Cette mesure va dans le bon sens même si elle reste insuffisante tant par le montant (avec 100 € d'augmentation, les bénéficiaires de l'AAH resteront sous le seuil de pauvreté) que par le fait qu'un certain nombre de personnes en situation de handicap qui ne peuvent pas travailler en raison de leur handicap ou de leur maladie, notamment les bénéficiaires de pension d'invalidité, sont exclues de cette mesure.

Aussi, cette revalorisation nécessite d'être complétée par un plan plus large de lutte contre la pauvreté, portant sur l'ensemble des difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap tel que le met en perspective ce Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

Contact presse :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37